



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 38994

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans le cadre de la réforme des lycées. En effet, l'Association régionale des enseignants de langues anciennes de l'académie de Montpellier (ARELAM) pense que cette réforme risque de mettre en concurrence les langues antiques avec les enseignements artistiques, les SES et les langues vivantes mais aussi avec la littérature française et l'histoire géographie ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Cette disposition aura comme conséquence de favoriser les modules scientifiques et donc de cloisonner encore plus les différentes sections en marginalisant davantage la filière littéraire et les débouchés qu'elle offre. La réforme remet également en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée dans la mesure où les lycéens ne s'investiraient pas dans un programme qu'ils ne pourraient pas valider au baccalauréat. Enfin, ces disciplines ont une valeur pédagogique et citoyenne patente et nourrissent le patrimoine culturel et linguistique de l'Europe. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin d'éviter les écueils d'une telle réforme qui marginaliserait l'enseignement des langues anciennes, fragiliserait la culture littéraire et réduirait l'accès à une formation ayant vocation à nourrir tous les savoirs, à favoriser l'ouverture et l'échange et à contribuer à la compréhension de notre monde.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38994

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11267

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915